

**Réseau rennais**  
**Lutte contre les violences faites aux femmes**  
**14 décembre 2020**

**Synthèse des échanges**

Étaient présent.e.s :

- ✓ **Carine BEDFERT**, Responsable du CCAS, antenne du Blosne
- ✓ **Vincent BÉLIER**, Responsable de Service – Coordinateur, SIAO 35
- ✓ **Christine BILLARD**, Responsable Brigade de Protection de la Famille, Sûreté Départementale, DDSP 35
- ✓ **Pierre BRÉANT**, CHU RENNES
- ✓ **Camille BUSSON**, DATTP Vie nocturne, Ville de Rennes
- ✓ **Nelly CABELDUC**, Chargée de mission développement social, AGV 35
- ✓ **Magalie CARCEL**, Conseillère technique, Service Social en faveur des élèves, DASEN, Education Nationale ;
- ✓ **Aurélien CHARBIT**, Volontaire Service Civique, Service Prévention de la Délinquance Médiation Ville de Rennes
- ✓ **Elise CHENAVAL**, Cheffe Service Prévention violences conjugales et intrafamiliales, ASFAD
- ✓ **Stéphanie CHEVALIER**, Chargée de mission demande locative sociale, Direction Habitat Social, Ville de Rennes
- ✓ **Joana CORTES**, Assistante sociale, CDAS du Centre
- ✓ **Manuela DESROCHES**, Cheffe de service, Coalia
- ✓ **Hélène EBENGA ZULA**, Infirmière chargée de mission santé AGV35
- ✓ **Juliane FAINDT**, Travailleuse sociale, Amicale du Nid Bretagne
- ✓ **Pascaline FERRON**, Responsable Expertise Sociale, Aiguillon Construction
- ✓ **Samira GHARRAFI**, Chargée de mission Accès aux droits Femmes étrangères victimes de violences, UAIR
- ✓ **Romain GUIGNY**, Responsable Amicale du Nid Bretagne
- ✓ **Géraldine GUILPAIN**, Chargée de mission SPDM, Ville de Rennes
- ✓ **Julie GUYOMARD**, Responsable Service Prévention de la Délinquance et Médiations, Ville de Rennes
- ✓ **Jean-Philippe HARLICOT**, Service Gynécologie et Obstétrique, CHU Pontchaillou
- ✓ **Adeline HOUDUSSE**, Co-présidente du Groupe de Défense des victimes, Ordre des avocats
- ✓ **Anne-Marie LAGREE**, Chargée de mission développement social local, Agence départementale du Pays de Rennes
- ✓ **Sophie LEROI**, Coordinatrice du Conseil Départemental de l'Accès au Droit d'Ille-et-Vilaine
- ✓ **Louise JACQUOT-THIERRY**, Interne Service Gynécologie et Service Médecine Légale, CHU Pontchaillou
- ✓ **Anne-Laure JANSSENS**, Assistante sociale, CDAS Villejean
- ✓ **Olivier JOUIN**, Chef du pôle déontologie, discipline, prévention et partenariat, DDSP 35
- ✓ **Nelly LEFEUVRE**, Coordinatrice France victimes 35 - Sos Victimes
- ✓ **Geneviève LETOURNEUX**, Adjointe à la maire de Rennes chargée de l'égalité femmes-hommes
- ✓ **Pauline LE GOFF**, Médecin référent violences faites aux femmes, Urgences, CHU Pontchaillou
- ✓ **Sonia MAGALHAES**, Déléguée départementale Droits des femmes et égalité femmes-hommes, Préfecture
- ✓ **Élisabeth MALAURIE**, Chargée de mission, Mission Égalité, Rennes Métropole
- ✓ **Aurore MARTINAIS**, Travailleuse sociale, Neotoa
- ✓ **Véronique PELTIER-CHEVILLARD**, Chargée de mission parcours patient responsable action sociale, CHU Pontchaillou
- ✓ **Stéphanie PERSON**, Police Municipale, Ville de Rennes
- ✓ **Sarah PLACÉ**, Responsable du Service d'hébergement d'urgence / Escalé, Asfad
- ✓ **Irma POULARD**, Pôle Observation Sociale, APRAS
- ✓ **Emmanuelle QUÉMARD**, Chargée de projet, Libertés Couleurs
- ✓ **Maël ROUGERIE**, Chargé de mission Mission Promotion Santé du Territoire, Ville de Rennes
- ✓ **Pauline SALAÜN**, Chargée de mission égalité femmes-hommes, Département d'Ille-et-Vilaine
- ✓ **Muriel SERRE**, Responsable Direction Habitat Social, Ville de Rennes
- ✓ **Sandra SILVERE**, Cheffe de service, Coalia
- ✓ **Elsa SIMON**,
- ✓ **Emilie TALOUDEC**, Chargée de Mission Direction Ressources humaines, Ville de Rennes.
- ✓ **Elise THOMAS**, Assistante sociale, CDAS Champs-Manceaux
- ✓ **Marion THOREL**, Étudiante psycho-criminologie, Master 2

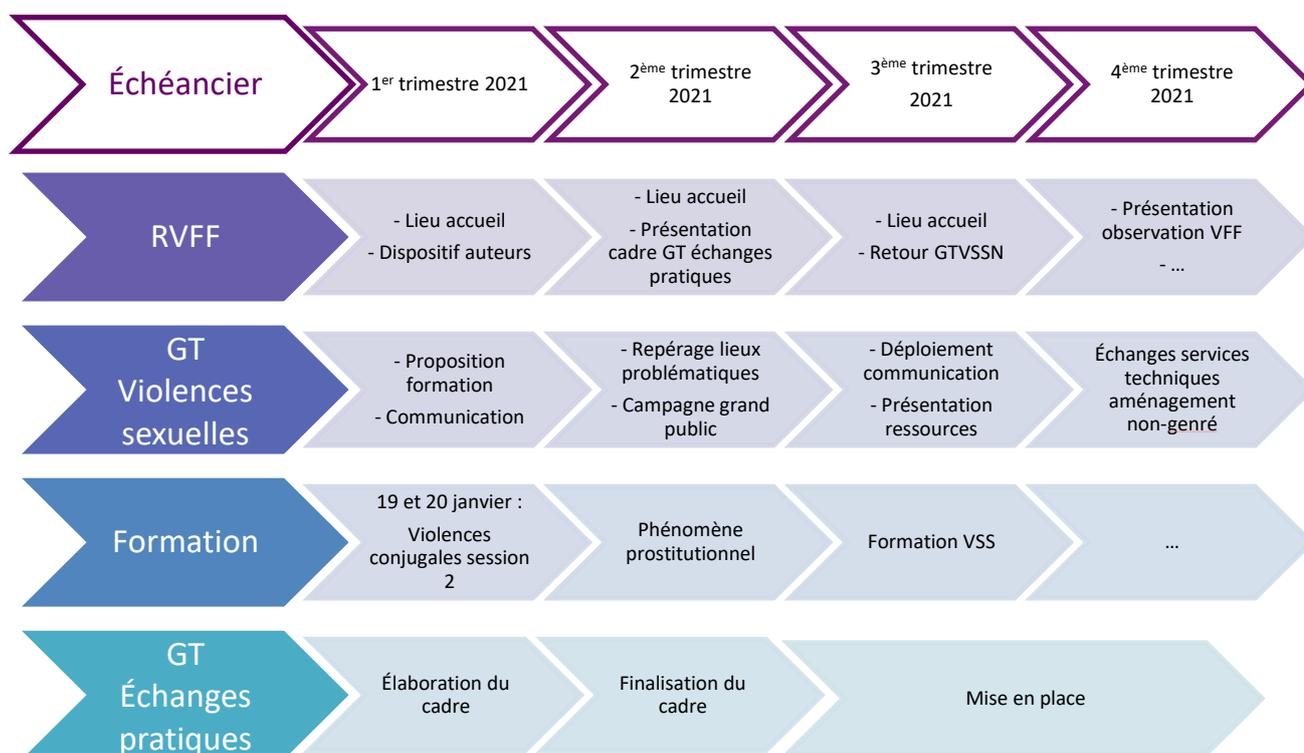
Excusé.es : **Caroline AULNETTE**, Cheffe de projet Rennes, Médiation (médiation de nuit), **Renaud BOUVET**, Chef de service, Médecine légale et droit de la santé ; **Justine FORGET-CHANDELLIER**, Travailleuse sociale, Neotoa ; **Anne-Sophie DELAUNAY**, Conseillère Sociale Accompagnement Espacil ; **Fanny JORDENS**, Psychologue au commissariat, DDSP 35

## 1. Propos introductif et calendrier de travail

Mme Letourneux indique qu'il est important de garder des temps d'échange malgré les contraintes sanitaires. Elle remercie les participant.e.s de répondre présent.e.s à cette rencontre à distance.

Les violences intrafamiliales ont été fortement impactées par la crise que nous traversons. Toutes les structures se sont mobilisées et adaptées. Ces adaptations auront des impacts positifs sur les suivis dans l'avenir. Le travail à mener reste important, à l'image de l'ordre du jour qui nous occupe aujourd'hui.

Le calendrier de travail proposé au Réseau est indicatif et pourra faire l'objet de compléments en fonction de l'actualité :



### Questions / Réponses

Concernant les formations proposées au réseau, il est possible que certaines soient réitérées en 2021 en fonction des financements mobilisables. Par exemple la formation de la SBPCPV sur les violences conjugales pourraient être organisée à nouveau, les deux sessions ayant été complètes très rapidement.

Sur le déploiement de nouveaux lieux d'accueil, des propositions émergent et un diagnostic sera déployé en 2021 pour trouver les complémentarités et permettre une visibilité forte en direction du grand public.

## 2. Maison des femmes – CHU

Cf. diaporama sur le [Netboard du Réseau](#)

Le CHU travaille à un lieu de prise en charge dédié en son sein. L'objectif est de créer un lieu spécifique pour répondre aux besoins identifiés, et répondre au manque de coordination et de centralisation des ressources, tel que l'a démontré le travail d'observation de l'APRAS. Le projet s'est orienté vers une Maison des femmes, selon le modèle créé en Seine-Saint-Denis, qui se duplique aujourd'hui sur le territoire national.

Ainsi, les services de gynécologie, de médecine légale et les urgences se sont réunis autour du projet, avec un enjeu fort de repérage des violences et la création d'une unité Violences faites aux femmes, en plus des unités IVG / planification et Mutilations sexuelles.

À chacune de ces entrées, une prise en charge transversale pourra s'opérer :

- **Parcours IVG / planification** : consultations médicales et aussi par une conseillère familiale.
- **Parcours mutilations sexuelles** : prise en charge multidisciplinaire, à la fois psychologique, médicale avec consultation sage-femme et chirurgie, et sexologie. La délivrance de certificat médical par un médecin légiste pourra se faire au besoin dans ce cadre pour appuyer le parcours judiciaire de la victime.
- **Parcours violences faites aux femmes** : un accueil sera à même de réaliser une évaluation de la situation, par exemple via une orientation vers une mise en sécurité en cas d'urgence, un accompagnement sur le long terme notamment pour les cas complexes. Le parcours doit pouvoir être personnalisé, en interne ou en externe au CHU, avec une offre de soin spécialisé. En parallèle, des ateliers de réassurance sont prévus, car ils accompagnent et soutiennent les parcours des victimes.

### Questions / réponses

Aucune discrimination n'est prévue sur le lieu d'habitation des femmes accueillies.

La question des enfants est à prendre en compte, et des liens avec la CASED ou d'autres partenaires doivent être trouvés pour être le plus efficace.

Des permanences autres que médicales pourront être accueillies, notamment pour faire un lien vers une prise en charge juridique.

Le groupe de Défense des victimes de l'ordre des avocats est intéressé par cette possibilité. Tout en continuant à assurer des permanences téléphoniques tous les jours, une permanence physique a été créée cette année au sein de l'Institut Médico-Légal. Si un bilan est à faire, d'autres permanences pourraient être envisagées. Il est proposé que l'action du Groupe de défense soit présentée lors d'une prochaine rencontre du réseau.

Le délai est lié à la recherche de fonds menée actuellement, avec une perspective pour le mois de novembre 2021.

Pour toute question ou proposition, un mail est à disposition des partenaires :

[lamaisondesfemmes35@gmail.com](mailto:lamaisondesfemmes35@gmail.com)

### 3. Schéma départemental de lutte contre les violences conjugales - Préfecture

Le Schéma départemental a fait l'objet d'un travail partenarial important depuis juillet 2019. Si la signature a pris du retard au vu du contexte sanitaire, elle est effective depuis septembre, associant 10 signataires et 22 partenaires. L'ensemble des actions se répartit en 4 axes :

- Axe 1 : Education à l'égalité femmes-hommes et prévention primaire des violences faites aux femmes
- Axe 2 : Prise en compte de la victime
- Axe 3 : Prise en compte des auteurs et prévention de la récurrence
- Axe 4 : Prise en compte des enfants mineurs

Des actions prévues par le Schéma, mais aussi par le Grenelle national, sont déjà en cours ou devrait voir le jour très prochainement :

- formation des réseaux violences faites aux femmes du département,
- cellule opérationnelle de prise en charge des cas complexes,

- protocole de prise de plainte au CHU,
- déploiement de nouveaux Intervenants Sociaux en Commissariat et Gendarmerie, qui ont un rôle d'interface entre le niveau judiciaire et le niveau social.
- Déploiement des bracelets anti-rapprochement dès le début 2021.
- Dispositif de prise en charge des auteurs, porté par AIS 35 sur le département.

Un webinaire du Ministère de la Justice présentant les différents dossiers en cours, ainsi que le Schéma départemental de lutte contre les violences conjugales en intégralité seront partagés sur le [Netboard du réseau](#).

#### 4. Guides ressources – Ville de Rennes

**Le contenu** est en dernière phase de relecture, et cette version relue sera envoyée au Réseau à l'issue de la rencontre. Un retour de propositions de modifications est prévu avant le 12 janvier.

La Direction de la communication de la collectivité rennaise va travailler à la **mise en forme** du document. Une première version vous sera soumise, et un groupe focus de professionnels non-spécialistes réuni pour apporter les dernières corrections.

La **diffusion du guide** sera déclinée sur le territoire, l'objectif est toucher les professionnels très largement : médecins, pharmacies, paramédicaux, structures sociales et de protection de l'enfance, gestionnaire aire d'accueil GDV, Service sociale en faveur des élèves pour faire le lien vers les écoles,....

#### 5. Avancée des travaux du Groupe de travail contre les violences sexistes et sexuelles la nuit – Ville de Rennes

Deux rencontres ont eu lieu en 2019 et 2020, et réunissent les membres volontaires de trois instances : le Réseau rennais contre les violences faites aux femmes, le Conseil de la Nuit et le Comité consultatif égalité femmes-hommes.

Les constats partagés par les membres ont permis de déployer trois axes de travail commun :

- **Communication** : campagne grand public, supports de prévention notamment auprès des jeunes, messages en direction des auteurs, création d'outils pour les publics/usagers : kit de protection des femmes.
- **Ressources** : interconnaissance entre les acteurs, guide de ressources, prise en charge des victimes et des auteurs, orientation vers lieux d'accueil et d'accompagnement, former les professionnels, accueil, orientation et accompagnement des victimes, réponse pénale plus systématique : punition agresseurs, plaintes classées sans suite.
- **Aménagement** : plus favorable à l'égalité entre les femmes et les hommes, plus sécurisant (éclairage, visibilité), plus confortable (équipements : bancs, toilettes publiques).

Une première session de formation à destination des bars et établissement de nuit a déjà eu lieu, et l'idée est de proposer d'autres sessions en direction des autres professionnels.

La prochaine rencontre aura lieu le 9 février.

#### 6. Phénomène prostitutionnel – Ville de Rennes – Préfecture – Amicale du Nid

##### Diagnostic local

En 2018, la Direction Régionale des Droits des Femmes et de l'Égalité a diligenté, comme le prévoit la loi du 13 avril 2016, un **diagnostic régional sur le phénomène prostitutionnel**. L'association l'Amicale du Nid a été missionnée pour réaliser ce travail. Ce diagnostic a montré que la Ville de Rennes était un des territoires les plus concernés. En parallèle des signalements de professionnels locaux marquaient un besoin de mieux comprendre et cerner le phénomène.

Au vu de ce besoin identifié, la Ville de Rennes a souhaité poursuivre l'analyse effectuée au niveau régional pour avoir une connaissance plus fine du phénomène sur le territoire. Une stagiaire a été missionnée de janvier à avril 2020 pour réaliser un diagnostic local sur le sujet, encadré par plusieurs services pour garantir une transversalité d'approche : Service Prévention de la Délinquance et Médiations, Mission Promotion Santé des Territoires, Mission Égalité, Direction de quartier Nord-Est.

Le rapport (consultable en intégralité sur le [Netboard Réseau rennais VFF](#)) issu de ce travail a permis de mettre en avant plusieurs préconisations :

- 1) **Axes transversaux** : former des professionnels socio-éducatifs et sociaux, favoriser les actions de prévention en partenariat avec les acteurs de l'éducation et de la jeunesse (Education nationale, structures socio-éducatives), rendre visible les orientations possibles, spécifier les orientations possibles des personnes mineures, et le lien vers la protection de l'enfance.
- 2) **Besoin d'approches particulières** : accompagner les bailleurs sociaux lorsque qu'une situation est signalée au sein de leur patrimoine, permettre le recours à un interprétariat neutre.
- 3) **Participation Ville de Rennes** : la lutte contre le phénomène prostitutionnel n'est pas une compétence municipale. Cependant dans le cadre de ses actions en matière d'aide aux victimes, de prévention santé, d'égalité entre les femmes et les hommes, la collectivité peut intervenir pour accompagner les démarches, sensibiliser ou aider les professionnels qui y sont confrontés. Le développement d'une capacité d'orientations multiples doit être exploré pour répondre aux situations diverses de la prostitution.

## Suite diagnostic régional

Les commissions de sortie de prostitution se mettent en place dans les départements bretons. Pour l'Ille-et-Vilaine, la séance d'installation, reculée en raison du contexte sanitaire et de la nécessité d'une première rencontre en présentiel, aura lieu début 2021. L'Amicale du Nid a été agréée par les services de l'Etat pour la mise en place de ces parcours.

Un cycle de formation, assuré par l'Amicale du Nid est prévu sur l'ensemble du territoire. Une séance sera dédiée aux professionnels du territoire rennais, prévue si la situation sanitaires le permet au 1<sup>er</sup> trimestre 2021.

## Présentation Amicale du Nid

L'Amicale du Nid Bretagne est installée depuis quelques semaines, avec deux professionnels issus du travail social. L'association est basée à Brest, mais a prévu des temps de présence sur Rennes. L'action de l'association se décline dans des modalités d'aller-vers, physique ou numérique, à travers des maraudes et des permanences.

Des questions de professionnels, notamment rennais, émergent sur les situations de michetonnage / pratiques pré-prostitutionnelles chez les jeunes.

### Questions/Réponses

L'Asfad indique avoir dans ses accompagnements des personnes qui seraient éligibles au parcours de sortie de prostitution, et se pose la question des délais de mise en œuvre. Dès le début 2021, ceux-ci seront effectifs.

Contacts - [bretagne@adn-asso.org](mailto:bretagne@adn-asso.org)

Romain GUIGNY (*Chef de service*)  
06 23 56 44 89  
[rguigny@adn-asso.org](mailto:rguigny@adn-asso.org)

Juliane FAINDT (*Éducatrice Spécialisée*)  
06 35 47 60 33  
[jfaindt@adn-asso.org](mailto:jfaindt@adn-asso.org)